



Éditorial du Président



Ce nouveau numéro d'information est déjà le sixième. Lors des précédents, nous avons beaucoup parlé des projets de la 4C. Ils ont avancé depuis le mois de janvier même si l'on regrette les délais imposés par les extrêmes précautions administratives et réglementaires qu'il faut appliquer pour constituer tout dossier géré par une collectivité. Certains projets sont en cours de réalisation, pour d'autres les appels d'offres sont lancés. Concernant les ordures ménagères, le Conseil Communautaire a choisi une solution sage en se rapprochant du Syndicat Mixte du Point Fort qui gère l'élimination des déchets pour tout le centre Manche. Nos déchets, qui sont aujourd'hui « stockés » à Saint Fromond le seront dans quelques années à Cavigny, soit dans les deux cas à quelques kilomètres de chez nous. Bien que, par cette décision prise à l'unanimité, nous perdions un peu de liberté dans le choix de nos prestataires, nous évitons ainsi, et pour longtemps, toute incertitude concernant l'éventuelle envolée des coûts de traitement des déchets de notre collectivité.

Vous allez pouvoir découvrir dans ce document toutes les informations techniques ou financières relatives à la vie de votre communauté de communes ainsi que les indicateurs de fréquentation du port et du marché et de tri sélectif. Je souhaite aussi communiquer sur un plan plus humain : en effet, nous sommes nombreux à constater que, dans leur très grande majorité au bureau ou dans toutes les commissions, les élus communautaires ne cherchent pas à défendre les intérêts de leur commune mais à concevoir et bâtir des projets présentant un intérêt global. C'est une très grande satisfaction de voir que l'esprit communautaire est bien installé chez la plupart d'entre nous !

Mes collègues du Conseil Communautaire ainsi que l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances.

Jean-Pierre LHONNEUR

SOMMAIRE

- ★ Port Carentan
- ★ Voirie
- ★ Budget, Fiscalité
- ★ Marché
- ★ Gens du Voyage
- ★ Projet Piscine
- ★ Haut Débit
- ★ Office de Tourisme
- ★ R.A.M.
- ★ S.S.I.A.D.
- ★ Supplément spécial environnement

PORT CARENTAN

L'arrivée du nouvel élévateur a été appréciée des plaisanciers. Grâce à cet équipement, le port peut accueillir de plus grosses unités ce qui engendre une augmentation des grutages et donc du prix moyen.

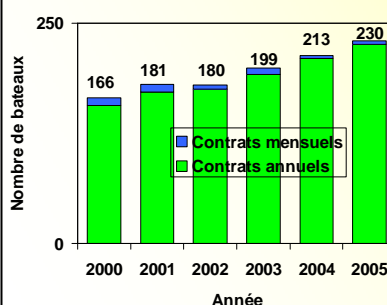
Ajoutons que le nouveau ponton que nous vous avons présenté précédemment, remplit sa mission puisque déjà 10 places sur 20 disponibles sont occupées et la Capitainerie reçoit chaque jour de nouvelles réservations.

Comme chaque année, l'opération une semaine, un peintre, dans le hall de la capitainerie et ce jusqu'au 4 septembre, l'entrée est gratuite. Un nouvel exemplaire du journal « Le Plaisancier » est en cours de préparation.



Pour la 18ème année consécutive, Port Carentan est lauréat du pavillon bleu d'Europe. Le Pavillon bleu est le symbole d'une qualité environnementale exemplaire.

Michel Loquet, Responsable du Port



Evolution du nombre de bateaux dans le port à fin juin

VOIRIE

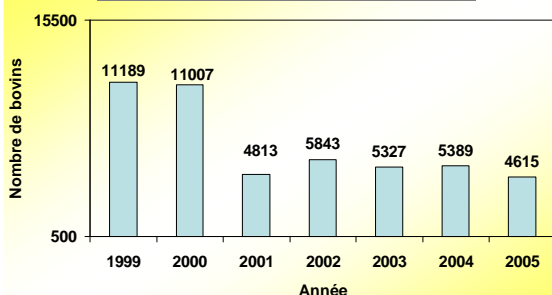
Comme nous l'avions expliqué, suite à de mauvaises conditions climatiques, certains travaux de revêtement de chaussée prévus en 2004 sur la voirie communautaire ont été effectués en même temps que ceux programmés pour cette année.

La réfection a donc débuté fin mai sur la commune de St Côme du Mont, puis à Catz, Brévands, Les Veys, St André de Bohon, St Georges de Bohon, Sainteny, Méautis, Auvers et enfin s'est terminée à Appeville à la fin du mois de juin.

Ainsi, 15 km (hors point à temps) ont été rénovés sur les 77 km transférés à la Communauté de Communes, soit 20,40% pour les programmes 2004 et 2005.

Félix Ledentu,
Responsable de la commission «Voirie»,

MARCHE



Evolution du nombre de bovins à fin juin

GENS DU VOYAGE

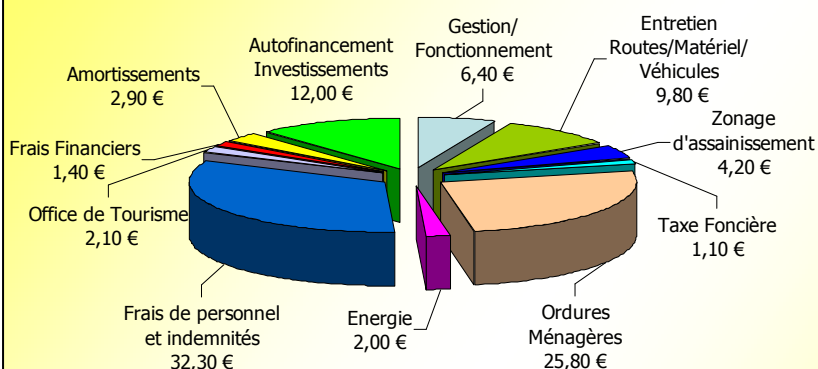
Afin de répondre au mieux aux attentes des gens du voyage et optimiser l'aménagement de l'aire, certains membres de la commission en charge du projet ainsi que l'architecte retenu ont recueilli des informations auprès de la population concernée et des personnes responsables de ces dossiers dans différentes collectivités. Ainsi, en mars, le site d'Harfleur, près du Havre et un site de l'agglomération de Rouen ont été visités par le groupe. Il s'agit de deux aires complètement différentes puisque la première ne propose que 10 places de caravanes, la deuxième 25. Les deux aires se distinguent aussi de part leur mode de gestion. Rappelons que l'étude de la Communauté de Communes porte sur 36 places. En juin, c'est le site tout neuf de Granville sur lequel les membres se sont rendus. Il s'agit de la première installation réalisée dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, elle proposera 30 places de caravanes.

Les cabinets pour les études de sols et les études de géomètre ont été retenus. Le site choisi et acquis est localisé dans la zone du marais de Blactot sur la commune de Carentan, sur un terrain, d'ailleurs, actuellement occupé par les nomades. Cet aménagement sera mené en association avec celui de la Ville de Carentan pour un terrain occupé par les sédentaires.

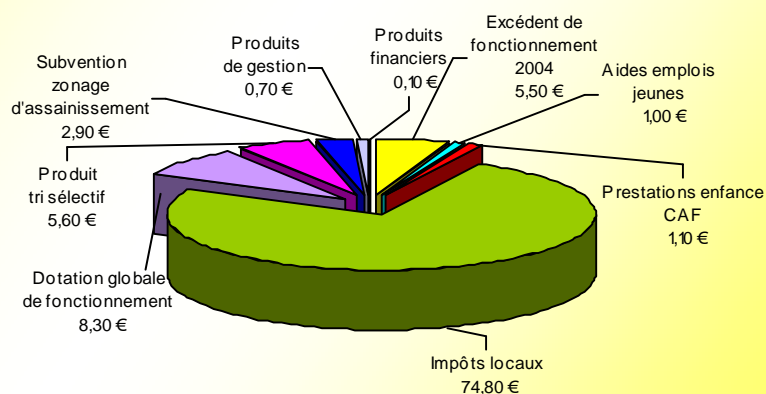
Le cabinet Arhome nommé en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage a présenté un plan d'aménagement de l'aire sur lequel travaille en ce moment l'architecte. L'aménagement sera fonction du mode de gestion choisi, c'est pourquoi, cela demande mainte réflexions. D'ici quelques semaines, l'architecte rendra sa copie et pourra établir un planning pour la réalisation de l'aire.

BUDGET - FISCALITE

Dépenses de fonctionnement pour 100 €



Recettes de fonctionnement pour 100 €



Roger Bertin, Vice-Président,
Responsable de la commission «Finances »

Agnès Scelle, Vice-Présidente,
Responsable de la commission « Gens du Voyage »



INTERVIEW de Nadia DESFAUDAIS, Vice-Présidente, Responsable de la commission « Piscine »



PROJET « PISCINE »

Audrey : La future piscine et son implantation font beaucoup parler, qu'en est-il réellement ?

Madame Desfaudais : Le groupe de travail a fait des propositions en vue du concours d'architectes qui n'est pas encore lancé. Mais j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit que de propositions et que la décision finale reviendra au Conseil Communautaire. Malgré tout ce que l'on peut entendre, l'implantation précise reste encore à déterminer sur le site du Port.

Audrey : En quoi consistent ces propositions ?

Madame Desfaudais : Elles ne portent que sur l'aspect équipements du projet. En fait, nous avons mené une réflexion sur les différents bassins, les différentes salles du complexe, leur accès, leurs aménagements, leur dimension, etc....

Audrey : Ce centre aquatique proposera-t-il des équipements pour tous publics ?

Madame Desfaudais : Nous proposons un bassin ludique d'environ 200m² avec des jeux d'eau mais aussi une pataugeoire avec des aménagements adaptés aux tout petits. Pour les nageurs confirmés, un bassin sportif est prévu, nous ne savons pas encore s'il sera composé de 5 ou 6 couloirs. Un espace sera également dédié aux scolaires et aux groupes et un autre à la pratique de sports tels que la musculation et le fitness.

Audrey : Prévoyez-vous une zone pour la détente et la relaxation ?

Madame Desfaudais : Effectivement, l'idée d'une zone détente, ou dite humide, plaît. Elle comprendrait une cabine sauna et une cabine hammam, chacune pouvant accueillir 6 à 8 personnes mais aussi des douches à jets massants.

Audrey : D'autres groupements de communes sont-ils associés à ce projet ?

Madame Desfaudais : Pour le moment, seule la Communauté de Communes de Sainte Mère Eglise est en relation avec nous. Trois élus de cette collectivité participent d'ailleurs au comité de pilotage en charge de la future piscine.

Audrey : Quand pourrons-nous baigner dans cette piscine tant attendue ?

Madame Desfaudais : Nous espérons pour le deuxième semestre 2007. Nous préférons prendre le temps pour les études et ainsi éviter des erreurs comme nous avons pu le constater lors de visites de piscines. Je rappelle encore une fois que rien n'est fixé, l'étude de faisabilité vient tout juste de prendre fin. Si l'on veut un beau centre aquatique, il faudra encore être patient,...

HAUT DEBIT

Retour sur la notion de dégroupage

Le dégroupage permet aux opérateurs alternatifs (ex : 9 télécom et free) de bénéficier d'un accès "direct" à l'utilisateur final. Cela leur permet de contrôler de bout en bout le réseau, de fournir des services différenciés de l'opérateur historique (France Télécom) et d'instaurer une réelle concurrence des prix.

Il existe 3 options de dégroupage :

- ★ Option 1 ou dégroupage total : L'opérateur alternatif propose l'offre haut débit et la téléphonie en contrôlant la boucle locale. Il y a donc désengagement vis à vis de l'opérateur historique.
- ★ Option 3 ou dégroupage partiel : La collecte est assurée par l'opérateur alternatif au niveau régional.
- ★ Option 5 ou non dégroupage : Totalement dépendant de France Télécom, l'opérateur alternatif lui achète des lignes ADSL au prix de gros.

Actuellement la possibilité de passer en dégroupage total est prévue à Carentan, pour ceux qui seront éligibles, au mois de septembre. Pour connaître cette éligibilité, se connecter au site www.degrouptest.com qui vous donne des informations claires sur la façon dont vous êtes raccordé à votre NRA (NRA Nœud Réseau Abonné).

Xavier Grawitz, Délégué Manche Numérique de la Communauté de Communes
et Vice-Président de la commission «infrastructures » du Syndicat Mixte Manche Numérique

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES MARAIS

Les randonnées et les visites de l'été

L'office de Tourisme Intercommunal connaît une activité croissante avec l'arrivée des beaux jours. Ce sont les festivités du 6 juin qui donnent généralement le signal de départ de l'affluence touristique. Nos hôtes doivent répondre à la forte demande d'accueil et de renseignements les plus divers : elles le font avec professionnalisme et gentillesse. Juin est le mois des américains en visite en Normandie sur nos lieux de mémoire. Nous espérons que la forte fréquentation que nous avons connue lors du 60e anniversaire du Débarquement l'an dernier aura des prolongements cette année et que les retombées continueront d'être importantes lors des années à venir. Il faut pour cela de nouveaux centres d'intérêts. Nous saluons à ce titre

l'ouverture du nouveau musée de Saint Côme du Mont et ses promoteurs. Par ailleurs, l'Office de Tourisme propose ses animations nature et randonnées. Ces dernières se font sur le territoire des communes de la Communauté de Communes et du canton de Carentan. Nous remercions tous ceux qui organisent ces promenades de découverte ainsi que les Maires qui nous accueillent. Nous souhaitons à tous et à chacun le meilleur accueil à l'Office de Tourisme.

Louis Regnault, Président de l'Office de Tourisme.

★ Les 12,19 et 27/07 et 25/08 Visite de la réserve de St Georges de Bohon : Rdv Parking de l'église à 14h30 inscriptions obligatoires au 02.33.71.23.50.

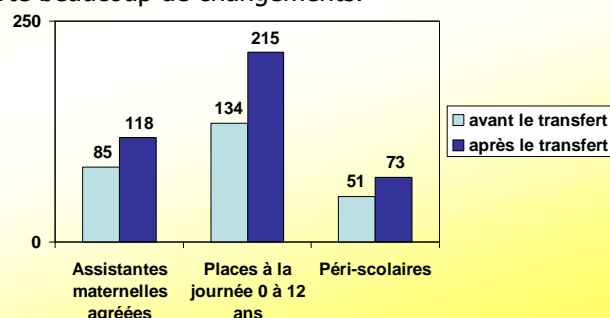
★ Le 19/07 : Rando nocturne à Brévands : RDV salle des Fêtes à 19h45

★ Le 21/08 Rando pédestre à Auxais

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)



L'extension du R.A.M. à la Communauté de Communes a apporté beaucoup de changements. En effet, en 2005, une moyenne de 15 enfants et 12 assistantes maternelles assiste aux animations contre 13 enfants et 10 assistantes en 2004. De plus, depuis janvier, de nouvelles rencontres ont eu lieu sur le thème « Application de la convention des assistantes maternelles » qui a pris effet au 1er janvier 2005. Les points forts de cette réforme sont : la mensualisation des assistantes maternelles, le bulletin de salaire en brut, l'application des indemnités d'entretien, la couverture maladie-accident plus importante et les indemnités de rupture de contrat.



LE S.S.I.A.D.

Le **S**ervice de **S**oins **I**nfirmiers **A** Domicile (S.S.I.A.D.) a ouvert ses portes le 1er février 2005 et a été financé pour 18 places. L'objectif principal de ce service est de favoriser le maintien à domicile. Il concerne les personnes de plus de 60 ans et les personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques. Le S.S.I.A.D. assure, sur prescription médicale, les soins d'hygiène, les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Il a pour vocation :

- d'éviter l'hospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile,
- de faciliter les retours au domicile suite à une hospitalisation,

de retarder la dégradation d'autonomie des personnes et leur admission en maison de retraite.

La prise en charge d'un patient peut se faire sur appel de la famille, du médecin traitant, de la mairie ou du patient lui-même. L'infirmière prend rendez-vous avec la personne concernée, évalue les besoins du patient et met en place un projet de soins individualisé.

Le S.S.I.A.D. collabore avec tous les intervenants : libéraux (médecins, infirmières libérales, kinésithérapeutes), les aides ménagères, la famille mais n'a pas pour vocation de se substituer à eux. L'intervention de ce service est pris en charge par la caisse d'assurance maladie du bénéficiaire des soins. Un regret : Apeville et Baupre n'ont pas encore pu rejoindre ce service.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter l'hôpital au 02.33.42.50.59.



Communauté de Communes de Carentan en Cotentin

Communauté de Communes de Carentan en Cotentin

Route Américaine – Marché Couvert- BP 339 - 50500 Carentan

Secrétariat général : 02.33.71.90.90.

Fax : 02.33.71.90.91.

Ouverture du lundi au jeudi de 8H30 à 12H15 - 13H15 à 17H30
et le vendredi de 8H30 à 12H15 - 13H15 à 16H30



ENVIRONNEMENT

ORDURES MENAGERES

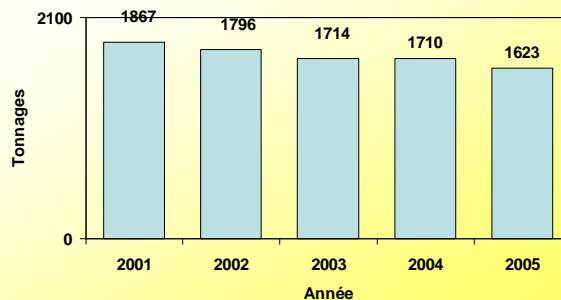
Changements de collectes :

★Semaine avec jour férié (rappel) :

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
28	11 juillet Carentan	12 juillet Brévands, Catz, Les Veys, St Pellerin, St Hilaire, St Côme	13 juillet St André, St Georges, Appeville, Auvers, Méautis, Sainteny, Baupte, + cartons	14 juillet Férié	15 juillet Carentan
33	15 août Férié	16 août Brévands, Catz, Les Veys, St Pellerin, St Hilaire, St Côme	17 août Carentan	18 août St André, St Georges, Appeville, Auvers, Méautis, Sainteny, Baupte, + cartons	19 août Carentan
44	31 octobre Carentan	1 novembre Férié	2 novembre Brévands, Catz, Les Veys, St Pellerin, St Hilaire, St Côme	3 novembre St André, St Georges, Appeville, Auvers, Méautis, Sainteny, Baupte, + cartons	4 novembre Carentan
45	7 novembre Carentan	8 novembre Brévands, Catz, Les Veys, St Pellerin, St Hilaire, St Côme	9 novembre Carentan	10 novembre St André, St Georges, Appeville, Auvers, Méautis, Sainteny, Baupte, + cartons	11 novembre Férié

★Des changements de tournées de ramassage sont en cours d'étude pour optimiser et équilibrer les tonnages collectés et prendre en compte les nouveaux lotissements. Cela devrait se traduire par un nouveau découpage de Carentan avec des changements de jour de collecte à Carentan et donc des autres communes. L'organisation des semaines à jour férié se verra alors peut être modifiée.

Une information sera effectuée lorsque l'étude aura été validée par le conseil communautaire.



Evolution des tonnages à fin juin

DECHETTERIE

Déchets Verts : Nous ne vous demanderons jamais assez de privilégier le compost à la maison. Les tontes et branchages déposés à la déchetterie sont transférés au Ham pour être transformés en compost mais tout cela a un coût.



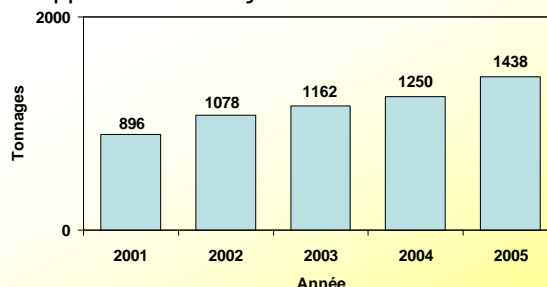
Coût d'une tonne de déchets verts hors coût location des bennes et du personnel

	Transport	Traitement	Total
Tontes	8 €	25 €	33 €
Branchages	8 €	30 €	38 €

Soit un coût annuel de 40 800 € H.T. rien que pour le transport et le traitement des déchets verts

Si vous souhaitez avoir des informations sur la pratique du compost à la maison, n'hésitez pas à nous contacter au 02.33.71.25.17.

Artisans et Commerçants : La déchetterie de Carentan relève une fréquentation et des apports plus importants lors des journées du vendredi et du samedi, ce qui peut poser des problèmes de remplissage de bennes et parfois de circulation sur la plateforme. Afin de proposer un service optimal aux particuliers, nous avons demandé aux artisans et commerçants de bien vouloir prendre leurs dispositions et de ne pas procéder à des apports ces deux jours d'ouverture.



Evolution des tonnages à fin juin

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Samedi
de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00.
Fermeture hebdomadaire le Jeudi.

ENVIRONNEMENT (suite)

COLLECTE SELECTIVE

Avec 83 % des Français qui trient leurs déchets (Sondage Ipsos pour Eco-Emballages), la collecte sélective a le vent en poupe... Mais pour que ces gestes simples soient vraiment utiles, il faut éviter que des erreurs de tri se glissent dans les conteneurs. Sinon, c'est toute la chaîne du recyclage qui est perturbée. Inventaire des fautes à ne pas commettre.

Grâce au recyclage, trier préserve les ressources vitales de la Terre comme les arbres, l'eau ou le pétrole.

Encore faut-il trier correctement. Etes-vous sûr de vous ? Faisons un rapide tour d'horizon...

Les erreurs « classiques »

Parmi les méprises les plus fréquentes, celles qui concernent les emballages en plastique : seuls les bouteilles et les flacons se recyclent (cf. photos). Pas les sacs de supermarché, ni les films qui enveloppent les emballages et les revues. De même, les pots de yaourts vides sont jetés avec les ordures ménagères : leur recyclage n'est pas intéressant, car ils sont trop petits et le plus souvent souillés. Enfin, n'oubliez pas non plus que seuls les emballages sont recyclés : pas question de mettre dans le bac vert la vaisselle cassée ou des ampoules électriques.



Bouteilles et flacons plastique à recycler

Les économies du recyclage

↳ 1 tonne d'aluminium recyclée = 1 année de consommation d'électricité d'environ 3 personnes économisée

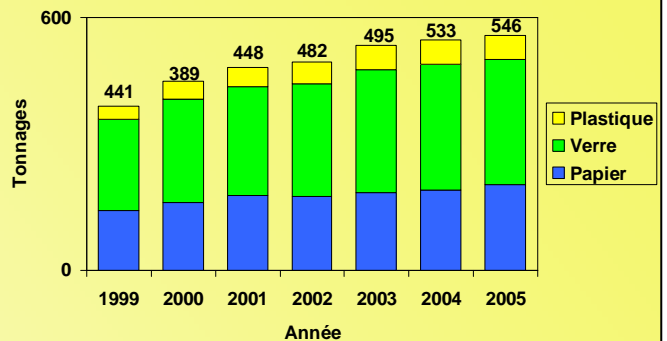
↳ 1 tonne de verre recyclée = 660 kilos de sable épargnés

↳ 1 tonne de papier/carton recyclée = 2,6 tonnes de bois épargnées

↳ 1 tonne d'acier = 1,5 tonne de minerai de fer épargnée

↳ 1 tonne de plastique recyclée = 800 kilos de pétrole brut économisés

Evolution des tonnages de la Communauté de Communes de Carentan à fin juin



Des emballages à vider... sans les laver

Et ce n'est pas tout. En croyant bien faire, vous pouvez commettre quelques erreurs aux conséquences insoupçonnées... Évitez par exemple d'enfermer les emballages à recycler dans des sacs en plastique (comme les sacs-poubelles ou les sacs de caisse) : les agents des centres de tri n'ont pas le temps de les ouvrir pour trier manuellement leur contenu.

De même, contrairement aux idées reçues, il est inutile de laver vos emballages avant de les jeter : lorsqu'ils sont sales, il suffit de bien les vider. D'ailleurs, question environnement, laver un emballage, ça consomme de l'eau... qu'il faut ensuite traiter !

Une erreur qui coûte cher

Ces consignes ne sont pas à prendre à la légère : à chaque erreur de tri, c'est la collectivité (donc vous) qui paie. En effet, au centre de tri, les agents repèrent les erreurs puis doivent ré-acheminer les déchets jusqu'au centre d'enfouissement. Ces opérations représentent du temps et des coûts supplémentaires, notamment en termes de transport.

Alors restez vigilants !

En quelques années, notre collectivité a réussi, au prix d'un effort remarquable, à passer de la simple « élimination » des déchets à leur « valorisation environnementale ».

Ainsi, aujourd'hui, chacun peut protéger l'environnement en triant ses emballages.

De même, la déchetterie permet de traiter nos déchets spéciaux, verts, toxiques et les encombrants.

Sans parler des lourds investissements consentis pour rendre l'enfouissement et l'incinération des ordures ménagères moins polluants.

Si ce dispositif est écologiquement efficace, vos élus ont toujours tenu à ce qu'il soit également économiquement performant, afin de limiter au maximum la pression fiscale.

Notre geste de tri n'évite pas seulement le gaspillage de précieuses matières premières, il est aussi le principal vecteur de maîtrise des dépenses. Alors, continuons à trier.